

ENTRÉ le  
- 2 DEC. 2013

COMMUNE DE MULHOUSE

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2013**

Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

**Sont présents :**

Mmes & MM. les adjoints Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Stefania EHKIRCH, Jean-Marc HAAS, Yves MAURER,

Mmes & MM. les conseillers municipaux Julien ZIMMERMANN, Morand OBERDORF, Huguette HASSEL, Francis CARNET, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Martine LEFEBVRE, Audrey GOEPFERT, Maryvonne THUET, Edith BIXEL, Pierre STOFFELBACH, Jocelyne LIEBY, Christine LINDER, Christophe SCHLICHT, Alain MULLER, Corinne STIMPFLING, Yolande WINTZERITH, Pierre HERZOG, Fabien HENGY & André SCHMITT.

**Absente excusée :**

Mme la conseillère municipale Marie-Christine PIRON.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures, et il est procédé à l'appel des membres présents, qui sont au nombre de :

- 25 à partir de 19 h 00,
- 26 à partir de 19 h 05, après l'arrivée de M. le conseiller municipal Fabien HENGY qui a donné procuration à M. le conseiller André SCHMITT.

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance publique du 26 septembre 2013.

3. Le conseil municipal, par 24 voix pour (dont 1 procuration) et 3 voix contre, autorise le Maire à la régularisation d'écritures comptables à insérer dans une décision modificative N° 4 au budget primitif 2013 de la commune.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la régularisation d'écritures comptables à insérer dans une décision modificative N° 1 au budget primitif 2013 « ZAE » de la commune.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la tarification des mercredis de neige ainsi que la participation de la commune à la location des skis, l'organisation du séjour de ski dans les Alpes pour les Mikados et l'activité jeunesse ainsi que la tarification des séjours de ski.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voie après la sortie momentanée d'un conseiller municipal de la salle de séance, entérine la mise à disposition gratuite par la commune de la salle Bixel du Foyer Saint-Léger à la société Century 21 pour l'organisation d'une manifestation à caractère caritatif le 5 décembre 2013.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de travaux d'exploitation et de prévision de coupes pour l'exercice 2014 par l'Office National des Forêts concernant la forêt communale de Blotzheim.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de la gratuité de l'occupation des différentes salles et/ou garages de la Maison des Associations en faveur des associations locales concernées et autorise le Maire à la signature des conventions y relatives.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, permet à l'association Gymnastique Union d'occuper la salle Bixel du Foyer Saint-Léger afin de dispenser, outre la gymnastique et le trampoline, des cours de zumba, autorise le Maire à la signature de la convention y relative et approuve la tarification correspondante.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve, dans le cadre d'acquisition de mobiliers par le Collège des Missions pour son Centre de Documentation et d'Information pour un montant global de 8.100,- €, l'octroi d'une aide communale équivalent à 25 % du montant restant à la charge du Collège après déduction faite des autres aides obtenues.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique ainsi que la convention y relative avec l'entreprise B-ABA en vue d'obtenir une participation financière en échange de la cession des certificats d'économie d'énergie obtenus dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du bâtiment Schweitzer de l'école Jules Ferry.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la signature d'un Contrat de Territoire de Vie 2014-2019 avec le Conseil Général du Haut-Rhin.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'indemnisation des agriculteurs ayant des terrains situés en amont des bassins de retenue des eaux de ruissellement, d'un montant total de 1.928,- €, suite aux dégâts culturels liés aux orages des 9 et 11 juin 2013.

14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'indemnisation des agriculteurs faisant partie d'un plan d'action relatif à la rotation des cultures pour l'année culturale 2013/2014, d'un montant total de 2.872,- €, afin de réduire l'impact des coulées d'eaux boueuses lors d'orages particulièrement violents.

15. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la signature d'une convention avec la Communauté de Communes des Trois Frontières pour la mise à disposition des toilettes de la place Coluche à usage exclusif des chauffeurs du réseau de bus intercommunal.

16. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la signature d'une convention de conseil et d'assistance gratuits aux collectivités avec l'ADAUHR.

17. Le conseil municipal prend note de la signature par le Maire des lots afférents au marché de travaux relatif à la restructuration et à l'extension du bâtiment Schweitzer de l'école élémentaire Jules Ferry en date du 2 octobre 2013, hormis le lot N° 6 déclaré infructueux et relancé, conformément aux délégations d'attributions reçues le 28 mai 2009.

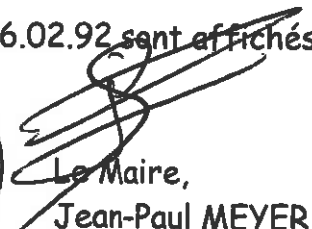
18. Le conseil municipal prend note des actes de gestion divers opérés par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions reçues le 28 mai 2009.

19. Le conseil municipal prend note de la mise à disposition au public pendant les heures d'ouverture de la mairie du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service, du rapport du délégataire et du compte-rendu financier du Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et Environs, du rapport d'activités 2012 du Service Public d'Assainissement de la Communauté de Communes des Trois Frontières ainsi que du rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

20. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



  
Le Maire,  
Jean-Paul MEYER